

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Les déchets de construction et de démolition: all-in conteneur

CONDITIONS

Autorisé:

- Un mix de gravats/ déchets de béton (béton, ciment, la maçonnerie, de briques, tuiles, céramique, carreaux, pierre,...) et le bois, le film de la construction, du métal
- Max. 750 kg de déchets résiduels, verre, toiture, tapis, produits de la chaux, plaques de plâtre, isolation) par conteneur de 12 m³, max. 1200 kg par conteneur de 20 m³.
- Le conteneur doit être rempli avec au moins 80% de matières inertes.

Non autorisé:

- Déchets domestiques
- Encombrants
- Déchets en sacs
- Pneus
- Asphalte, ciment d'amiante
- DEEE
- Petits déchets dangereux, comme des boîtes de peinture vides, des déchets de peinture, les aérosols, les lampes fluorescentes, ...

En cas de non-conformité, le collecteur se réserve le droit de refuser le chargement concerné et/ ou de facturer les coûts supplémentaires liés à l'enlèvement et au traitement.